



Lignes directrices pour assurer

LGBTQ2S+

**l'équité, la sécurité et l'inclusion
des personnes LGBTQ2S+ dans
les écoles des TNO**

DEPARTMENT DU ÉDUCATION, CULTURE ET FORMATION

Lignes directrices pour assurer



**l'égalité, la sécurité et
l'inclusion des élèves LGBTQ2S+
dans les écoles des TNO**

Remerciements

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) tient à remercier les organismes et gouvernements suivants d'avoir contribué à la création du présent document. Pour un complément d'information, veuillez consulter leurs publications en ligne.

- Égale Canada
- Rainbow Coalition of Yellowknife
- Gender Spectrum
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse
- Conseil scolaire de Vancouver
- Ministère de l'Éducation de l'Alberta

Table des matières

Remerciements	2
Table des matières.....	3
PARTIE 1 - INTRODUCTION	
Introduction	4
Identité et expression de genre, orientation sexuelle et romantique, sexe.....	5
Raison d'être et objectifs.....	6
Principes	8
Lois et règlements	9
PARTIE 2 - PRATIQUES PROMETTEUSES	
PARTIE 3 - RESSOURCES	
ANNEXE A - GLOSSAIRE	
ANNEXE B - FAQ ET DÉCONSTRUCTION DES MYTHES	

PARTIE 1 INTRODUCTION

Introduction

Identité et expression de genre,
orientation sexuelle et romantique, sexe

Objectifs

Principes

Lois et règlements

Introduction

Un système d'éducation de qualité en est un basé sur la sécurité et l'inclusion de tous. C'est un environnement d'apprentissage positif qui priorise l'élève et le développement de ses dimensions physique, émotionnelle, sociale, intellectuelle et spirituelle. La création d'environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs exige des écoles qu'elles mettent en place des stratégies éclairées par des données probantes qui assurent l'équité, le sentiment d'appartenance et la pleine participation de toute la communauté scolaire.

Les présentes lignes directrices visent à former les éducateurs des Territoires du Nord-Ouest (TNO) sur les pratiques prometteuses qui permettront d'atteindre ces objectifs. Elles proposent des idées tangibles et réalistes qui peuvent être adaptées aux milieux scolaires de toute taille et aux différentes réalités culturelles.

Identité et expression de genre, orientation sexuelle et romantique, et sexe

L'identité de genre est l'expérience intérieure et personnelle que chaque personne a de son genre. Chacun a le droit de déterminer sa propre identité de genre, et le genre déclaré d'une personne est tout aussi valable et vrai que celui d'autrui. L'expression de genre décrit la façon dont une personne agit ou se présente publiquement; le genre peut s'exprimer par le comportement, les manières, les noms et les pronoms choisis, ainsi que l'apparence. L'expression de genre correspond à la façon dont une personne exprime ouvertement son genre et peut ne pas refléter son identité de genre.

Dans le présent document, le terme « identité de genre » désigne le genre ressenti intérieurement. Bien qu'ils puissent se refléter très différemment d'une personne à une autre, les termes « expression de genre » et « identité de genre » sont souvent utilisés conjointement, dans le but de décrire l'expérience globale de la personne. Dans les pages qui suivent, le terme « genre » utilisé seul fait référence à l'identité de genre.

Le sexe est une classification basée sur les organes génitaux d'une personne; il implique divers facteurs, comme les chromosomes, les hormones et les caractéristiques sexuelles primaires et secondaires (organes génitaux, seins, etc.). Tout comme le genre, le sexe est une construction sociale; il est assigné à la naissance afin de déterminer si une personne deviendra un homme ou une femme. La personne dont le sexe ne permet pas de la classer dans l'une ou l'autre des deux catégories est dite « intersexuelle ».

L'orientation sexuelle se distingue de l'identité de genre, de l'expression de genre et du sexe. Alors que l'identité de genre fait référence au ressenti de son propre genre, l'orientation sexuelle fait référence aux personnes envers qui l'on peut ressentir une attirance sexuelle ou non. Il peut s'agir d'une attirance envers les personnes de l'autre sexe ou genre, d'une attirance envers les personnes du même sexe ou genre, ou d'une attirance envers plus d'un sexe ou genre. Cette attirance peut être

différente de l'orientation romantique, qui fait plutôt référence aux personnes avec qui l'on peut souhaiter être en couple.

L'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle ou romantique et le sexe d'une personne doivent être respectés et traités avec dignité.

Dans certaines cultures, les concepts entourant le sexe, le genre et la sexualité peuvent être plus ou moins intégrés. Le traitement des renseignements contenus dans ce document devrait être adapté en fonction de la pertinence culturelle, dans le respect des valeurs culturelles et avec ouverture d'esprit pour les personnes issues de milieux différents.

Raison d'être et objectifs

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) valorise la diversité dans ses communautés scolaires et reconnaît les défis particuliers que doivent relever les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queer, en questionnement et bispirituelles, ainsi que les personnes étiquetées comme LGBTQ2S+, issues de familles LGBTQ2S+, ou qui œuvrent pour le bien-être des communautés LGBTQ2S+ (p. ex. les alliés) et qui peuvent souffrir de discrimination et d'intimidation.

Le MÉCF veille à ce que chaque membre de ses communautés scolaires se sente en sécurité et accepté dans son milieu scolaire.

Pour ce faire, le MÉCF exige la création et le maintien d'environnements d'apprentissage et de travail sécuritaires, positifs, respectueux et bienveillants. Tous les membres des communautés scolaires, quelles que soient leur orientation sexuelle ou romantique et leur identité, expression de genre ou sexe, doivent se sentir bienvenus et acceptés dans tous les domaines de l'éducation et de la vie à l'école, et ils doivent être traités équitablement, avec respect et dignité.

Les présentes lignes directrices visent à appuyer les organismes scolaires et les écoles afin que soient mises en place des pratiques prometteuses qui favoriseront non seulement l'équité, la sécurité et l'inclusion des personnes LGBTQ2S+ dans les différentes écoles des TNO, mais aussi la réussite de tous les élèves.

En insistant sur ces principes, on s'attend à ce que les organismes scolaires et les écoles examinent et révisent les politiques, procédures et lignes directrices existantes, et à ce qu'ils en créent de nouvelles au besoin. Les renseignements contenus dans le présent document devraient permettre aux membres de la communauté scolaire d'agir tels des alliés, de façonner des occasions et discussions relatives à l'apprentissage professionnel, ainsi que d'appuyer la révision des plans de sécurité des écoles existants et l'engagement à communiquer efficacement et en collaboration avec tous les membres de la communauté scolaire.

Objectifs des lignes directrices :

- Améliorer la sensibilisation et la compréhension à l'égard du fait qu'un membre de la communauté scolaire qui s'identifie comme une personne LGBTQ2S+, ou qui est perçue comme telle, n'a pas la même expérience de vie, mais fait face à des défis uniques dans son école et sa communauté. Cela peut inclure de la discrimination et du harcèlement par les pairs, la famille, la communauté et le personnel de l'école.
- Fournir des stratégies proactives qui améliorent le sentiment d'équité, de sécurité et d'inclusion chez les membres LGBTQ2S+ de la communauté scolaire,

et accroître les ressources internes et externes qui favorisent la résilience.

- Établir des politiques efficaces et cohérentes qui dénoncent explicitement la discrimination, le harcèlement et l'intimidation liés à l'homophobie, à la biphobie, à la transphobie et au sexisme, et ce, afin de s'assurer que les plaintes de cette nature sont prises au sérieux et traitées de manière adéquate.
- Définir les comportements et gestes appropriés afin d'éviter la discrimination et le harcèlement par l'éducation et le perfectionnement professionnel.



Le MÉCF veille à ce que chaque membre de ses communautés scolaires se sente en sécurité et accepté dans son milieu scolaire.

Principes

Les six principes suivants sont essentiels à la mise en œuvre de pratiques prometteuses favorisant l'équité, la sécurité et l'inclusion des personnes LGBTQ2S+.

L'équité, la sécurité et l'inclusion des personnes LGBTQ2S+

- 1 L'auto-identification est la seule mesure de l'orientation, de l'identité de genre, de l'expression de genre et du sexe d'une personne.
- 2 Tous les membres de la communauté scolaire, indépendamment du sexe, de l'orientation, de l'identité et de l'expression sexuelle déterminés ou perçus :
 - doivent être traités avec dignité et respect;
 - ont le droit de dire ouvertement qui ils sont, y compris d'exprimer leur orientation et leur identité de genre sans craindre les conséquences;
 - ont droit à une vie privée et à la confidentialité;
 - sont invités à prendre part aux processus décisionnels collaboratifs appuyant les membres de la communauté LGBTQ2S+ dans le milieu scolaire.
- 3 Les membres de la communauté LGBTQ2S+ ont le droit de voir leurs identités, familles, cultures et communautés uniques être incluses, représentées, valorisées et respectées dans l'ensemble du milieu scolaire.
- 4 Tous les membres de la communauté scolaire partagent la responsabilité de soutenir les élèves et le personnel, mais aussi de créer un environnement positif pour les membres de la communauté LGBTQ2S+ au sein de l'école.
- 5 La discrimination et l'intimidation résultant de l'homophobie, de la biphobie, de la transphobie et du sexisme sont humiliantes pour les membres de la communauté scolaire; elles ne seront ni autorisées ni tolérées.
- 6 Le personnel de l'école doit tenir compte des besoins et des préoccupations de chaque élève. Les mesures d'adaptation doivent être centrées sur l'élève, personnalisées et mises en œuvre adéquatement.

Lois et règlements

Aux TNO, des lois, politiques et règlements territoriaux assurent la reconnaissance, le soutien et la protection des droits des élèves, des familles et du personnel scolaire. Les organismes scolaires doivent agir conformément à ces lois, politiques et règlements. Les présentes lignes directrices ont été élaborées pour fournir un soutien aux organismes scolaires et assurer la conformité au cadre législatif.

Les lois et politiques territoriales suivantes sont en place afin de faire en sorte que tous les membres d'une communauté scolaire, y compris les personnes qui s'identifient comme LGBTQ2S+ ou qui sont perçues comme telles, se sentent en sécurité et soient traitées équitablement, avec respect et dignité.

Harcèlement entre personnes lié à un motif illicite de discrimination



Dépôt d'une plainte auprès de la Commission des droits de la personne

Loi sur les droits de la personne

La Loi sur les droits de la personne prévoit que toute personne se trouvant aux TNO a le droit de vivre sans harcèlement fondé sur sa race, sa couleur, son ascendance, sa nationalité, son origine ethnique, son lieu d'origine, ses croyances, sa religion, son âge, une incapacité physique, son sexe, son orientation sexuelle, son identité de genre, son expression de genre, son état civil, sa situation familiale, son appartenance familiale, ses convictions politiques, son association politique, sa condition sociale ou une condamnation criminelle ayant fait l'objet d'un pardon.

En vertu du paragraphe 14(1) de la Loi sur les droits de la personne des TNO, « il est interdit, en se fondant sur un motif de discrimination illicite, de harceler un particulier ou une catégorie de particuliers... ». En vertu du paragraphe 29(1), les particuliers qui estiment avoir été victimes de harcèlement peuvent déposer une plainte auprès de la Commission des droits de la personne.

Harcèlement des élèves ou du personnel de l'école

Loi sur l'éducation

Les TNO reconnaissent également d'autres types de harcèlement qui ne sont pas visés par des motifs illicites en vertu de la Loi sur les droits de la personne des TNO. Le paragraphe 69(2) de la Loi sur l'éducation des TNO prévoit qu'en plus des fonctions d'enseignant, un directeur et un directeur intérimaire doivent (k) assurer, dans la mesure de leurs capacités, la sécurité des élèves et du personnel scolaire.

Code de conduite scolaire territorial

En vertu du paragraphe 34(1) de la Loi sur l'éducation des TNO, le ministre est autorisé à établir, par règlement, un Code de conduite scolaire territorial qui favorise un environnement d'apprentissage équitable, sécuritaire et inclusif dans les écoles ténaises. Ce code de conduite définit les responsabilités et les droits de la communauté scolaire.

Règlement sur la sécurité dans les écoles

L'article 34.1 de la Loi sur l'éducation exige des organismes scolaires qu'ils mettent en place des plans de sécurité dans toutes les écoles. Ces plans devraient, conformément au Règlement sur la sécurité dans les écoles, prévoir des politiques, des lignes directrices, des stratégies et des programmes visant à éradiquer l'intimidation et à promouvoir les relations saines, en plus d'aborder le traitement des personnes en fonction du sexe assigné à la naissance, de l'orientation sexuelle et romantique et de l'identité et expression de genre.

Bien que les écoles et organismes scolaires des TNO créent et suivent leurs propres politiques constructives de lutte contre l'intimidation, la loi exige que ces politiques soient conformes au Règlement sur la sécurité dans les écoles et au Code de conduite scolaire territorial.

Conversation entre les parties;
rapporter à l'administration scolaire
si nécessaire

Harcèlement entre membres du personnel scolaire



Conversation entre les parties et dépôt d'un grief si nécessaire

Politique pour un lieu de travail respectueux et exempt de harcèlement

Cette politique du GTNO reconnaît la diversité de la fonction publique des TNO et vise à créer un milieu de travail où chaque employé est traité avec équité, dignité et respect. La politique s'applique à tous les employés de la fonction publique des TNO ainsi qu'aux bénévoles et aux personnes ou aux entreprises sous contrat avec le GTNO. Les écoles qui embauchent du personnel qui n'est pas employé par le GTNO suivent une politique similaire. Cette politique s'applique au harcèlement en milieu de travail qui survient à l'intérieur ou à l'extérieur du lieu de travail, pendant les heures de travail ou en dehors de celles-ci, dans le contexte de la relation d'emploi; elle ne s'applique pas aux plaintes des clients ou du public.

**Remarque : Plusieurs organismes scolaires suivent leurs propres politiques et procédures, et cela devrait être pris en considération en cas de préoccupation. Les membres du personnel scolaire sont invités à communiquer avec leur administration scolaire pour s'assurer qu'ils connaissent toutes les exigences pouvant s'appliquer à leur situation.*

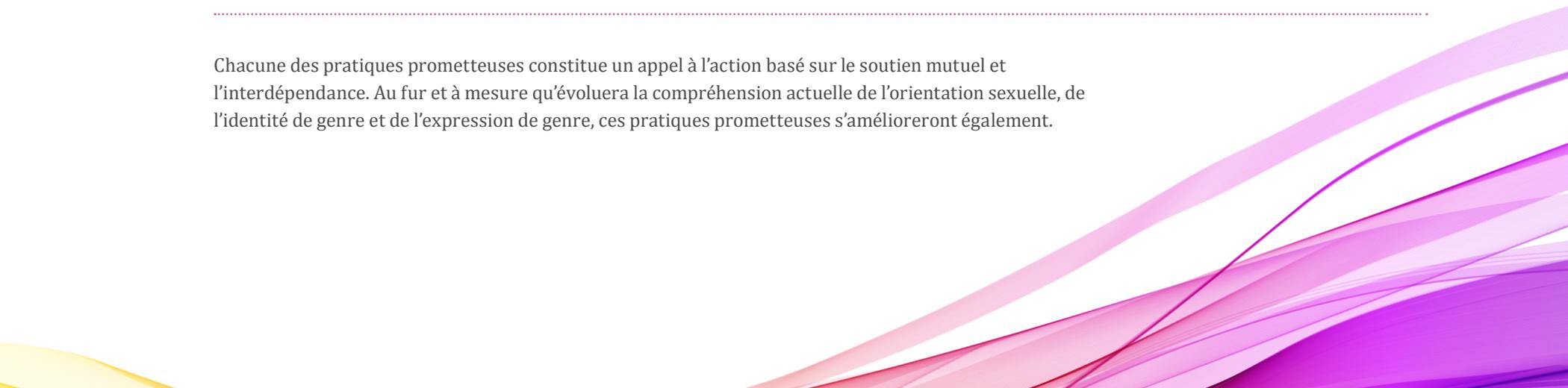
PARTIE 2 PRATIQUES PROMETTEUSES

Pratiques prometteuses

Afin de favoriser la sécurité et l'inclusion de tous les membres des écoles ténaises, il est essentiel que la recherche actuelle et les pratiques prometteuses soient comprises et respectées. Les pratiques prometteuses présentées ici sont généralement reconnues dans la recherche actuelle et les ouvrages éducatifs comme étant favorables à l'inclusion et à la sécurité des membres des communautés scolaires.

-
1. Fournir des mesures de soutien qui répondent aux besoins de tous les élèves.
 2. Respecter le droit à l'autodétermination d'une personne.
 3. Tenir les dossiers scolaires d'une manière qui respecte la vie privée et la confidentialité.
 4. Veiller à ce que les codes vestimentaires respectent l'identité de genre et l'expression de genre d'une personne.
 5. Travailler en vue d'éliminer les activités genrées.
 6. Permettre aux élèves LGBTQ2S+ de participer pleinement, en toute sécurité et de façon équitable aux activités scolaires et parascolaires.
 7. Fournir un accès sécuritaire aux toilettes et aux vestiaires.
 8. Offrir au personnel des occasions d'apprentissage professionnel pour mieux comprendre et soutenir les membres des communautés LGBTQ2S+ et éliminer les préjugés sous-jacents à leur endroit.
 9. Utiliser une approche globale à l'échelle de l'école pour promouvoir des relations saines et lutter contre l'intimidation.
 10. Veiller à ce que les élèves aient la possibilité et la capacité de contribuer à des environnements d'apprentissage qui respectent la diversité et nourrissent l'estime de soi.
 11. Veiller à ce que toutes les familles soient accueillies et soutenues en tant que membres estimés de la communauté scolaire.
 12. Veiller à ce que les membres adultes de la communauté LGBTQ2S+ à l'école disposent d'un environnement de travail sûr, respectueux et bienveillant.
 13. Veiller à ce qu'un conseiller de l'Alliance des genres et de la sexualité/Alliance gai-hétéro (AGH) soit accessible aux élèves, au personnel et aux visiteurs de l'école et connu de ceux-ci.
-

Chacune des pratiques prometteuses constitue un appel à l'action basé sur le soutien mutuel et l'interdépendance. Au fur et à mesure qu'évoluera la compréhension actuelle de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et de l'expression de genre, ces pratiques prometteuses s'amélioreront également.



1. Fournir des mesures de soutien qui répondent aux besoins de tous les élèves.

Dans un milieu éducatif inclusif, le personnel de l'école est attentif aux besoins et aux préoccupations des élèves et travaille avec ces derniers pour déterminer et mettre en œuvre des mesures de soutien individualisées éclairées par des données probantes, comme celles décrites dans les présentes lignes directrices, sans toutefois s'y limiter. Ces mesures de soutien visent à réduire ou à éliminer les obstacles et la discrimination.

Données probantes sur cette pratique prometteuse en action

- Tous les élèves, y compris les membres de la communauté LGBTQ2S+, se sentent à l'aise de faire appel à un membre du personnel pour discuter de leurs besoins, intérêts et préoccupations particuliers.
- Tout le personnel est apte et disposé à écouter activement les préoccupations d'un élève, à respecter sa vie privée et sa confidentialité, et à travailler en collaboration avec d'autres pour déterminer et mettre en œuvre des mesures de soutien éclairées par des données probantes qui auront des incidences positives pour l'élève.
- Les équipes de soutien scolaire offrent leur soutien au personnel de l'école et collaborent avec celui-ci afin de répondre aux besoins généraux de tous les élèves, y compris les membres de la communauté LGBTQ2S+.
- Les équipes de soutien scolaire créent des plans pour répondre aux besoins particuliers d'un élève et, avec le consentement de celui-ci, les partagent avec d'autres, s'il y a lieu.
- Après avoir obtenu le consentement de l'élève, le personnel ajoute les noms et pronoms choisis par l'élève dans les plans de remplacement de l'enseignant suppléant et s'assure que ces renseignements paraissent sur les listes de présence imprimées.
- Les demandes de soutien sont traitées au cas par cas et les solutions sont éclairées par des données probantes et personnalisées de manière à répondre au mieux aux besoins de l'élève qui présente la demande. Le respect des droits, des intérêts et des besoins de l'élève est inhérent à ce processus.
- Si un problème se pose au sujet de la participation entière et équitable d'un élève à la vie scolaire, le problème est résolu dans un esprit de collaboration qui fait participer l'élève au processus décisionnel.
- Tout le personnel a accès à des renseignements sur les ressources et l'expertise communautaires, culturelles ou territoriales disponibles. Au besoin, il peut aider un élève (ou sa famille) à trouver des ressources et des soutiens pertinents et appropriés à l'extérieur de l'école. Les élèves et leurs familles seront dirigés vers des programmes de soutien aux membres de la communauté LGBTQ2S+.
- Le personnel appuie l'établissement et la désignation d'alliances des genres et de la sexualité, d'alliances gaies-hétéros, d'alliances queer-hétéros ou de groupes de leadership et de soutien étudiants semblables.

2. Respecter le droit à l'autodétermination d'une personne.

Toute personne a le droit de choisir quand, comment et à qui elle divulgue son orientation sexuelle, son orientation romantique, son identité de genre et son expression de genre. Aucun membre d'une communauté scolaire ne devrait divulguer ces renseignements personnels à d'autres, y compris les parents ou tuteurs, sans la permission explicite de cette personne. S'adresser délibérément à un élève ou à un autre membre de la communauté scolaire par un nom ou un pronom erroné est une forme de discrimination.

Données probantes sur cette pratique prometteuse en action

- Tous les membres de la communauté scolaire utilisent constamment le ou les noms d'une personne (lorsqu'il est différent de son nom légal) et un ou des pronoms la désignant en respectant la façon dont elle le souhaite.
- La vie privée des élèves trans ou de genre non conforme est respectée et protégée.

Le saviez-vous?

Les jeunes trans qui peuvent compter sur le soutien d'adultes (au sein et à l'extérieur de leur famille) sont quatre fois plus susceptibles de déclarer que leur santé mentale est bonne ou excellente et beaucoup moins susceptibles d'avoir envisagé le suicide. (Être en sécurité, être soi-même : Résultats de l'enquête canadienne sur la santé des jeunes trans. Veale et coll., 2015)

3. Tenir les dossiers scolaires d'une manière qui respecte la vie privée et la confidentialité.

Lorsque le personnel de l'école est tenu d'utiliser ou de déclarer le nom légal ou la désignation du sexe d'un élève, il adopte des pratiques qui évitent la divulgation accidentelle de l'identité de genre ou de l'expression de genre de l'élève. Par exemple, bien qu'un élève puisse utiliser certains pronoms à l'école, il pourrait ne pas les utiliser à la maison, et il faut s'assurer que les documents scolaires, comme les bulletins, respectent sa vie privée et sa sécurité. Il est préférable d'en discuter avec chaque élève et de ne jamais présumer de rien.

Données probantes sur cette pratique prometteuse en action

- Lorsque le personnel est tenu d'utiliser ou de déclarer le nom légal d'un élève, il s'assure du respect de la confidentialité et veille à ce que les renseignements sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre de l'élève ne soient pas divulgués par inadvertance sans son consentement.
- Le personnel scolaire veille, à la demande de l'élève, à ce que son nom (s'il est différent de son nom légal) soit utilisé uniformément dans les documents scolaires, comme les bulletins et d'autres pièces de correspondance de l'école.
- Le personnel s'assure que les demandes de confidentialité et de respect de la vie privée des élèves sont respectées lorsqu'il prépare des plans pour des enseignants suppléants.
- Lors de la création des listes d'élèves ou de membres du personnel, le personnel s'assure que la désignation du sexe (p. ex. masculin, féminin, intersexuel) ne figure pas à côté des noms de chaque personne et ne sert pas comme numéro composite pour le groupe (p. ex. tous les garçons ou toutes les filles dans une classe, etc.).

4. Veiller à ce que les codes vestimentaires respectent l'identité de genre et l'expression de genre d'une personne.

Tout code vestimentaire imposé par les écoles est non genré et permet aux élèves de s'habiller librement de manière à se sentir à l'aise.

Données probantes sur cette pratique prometteuse en action

- Les écoles et les organismes d'éducation examinent de façon proactive les codes vestimentaires nouveaux ou existants pour s'assurer qu'ils sont respectueux

et inclusifs de l'identité de genre et de l'expression de genre de tous les membres de la communauté scolaire.

- Les règles fondées sur le sexe ne sont pas utilisées dans la détermination des codes vestimentaires.

- Lorsque le port d'un costume traditionnel ou culturel est approprié, l'élève a la possibilité de revêtir le vêtement dans lequel il se sent le plus à l'aise.

Le saviez-vous?

À l'école, les vestiaires et les toilettes annexés aux locaux d'éducation physique sont les deux endroits les plus souvent considérés comme étant peu sécuritaires pour les jeunes LGBTQ2S+ et les jeunes ayant des parents ou tuteurs LGBTQ2S+, car la ségrégation sexuelle y est encore courante. Près de la moitié (49 %) des jeunes LGBTQ2S+ et plus des deux cinquièmes (42 %) des jeunes ayant des parents ou tuteurs LGBTQ2S+ ont dit ne pas se sentir en sécurité dans les vestiaires d'éducation physique, et près du tiers (30 %) des jeunes non LGBTQ2S+ sont du même avis.

Plus des deux cinquièmes (43 %) des élèves LGBTQ2S+ et près des deux cinquièmes (41 %) des jeunes ayant des parents ou tuteurs LGBTQ2S+ considèrent que les toilettes de leur école sont peu sécuritaires; plus du quart (28 %) des élèves non LGBTQ2S+ abondent dans le même sens.

**Données de l'étude menée par le Fonds Égale Canada pour les droits de la personne (FECDP), « Every Class in Every School: Final Report on the First National Climate Survey on Homophobia, Biphobia, and Transphobia in Canadian Schools » (mai 2011) [résumé en français paru sous le titre Chaque classe dans chaque école : rapport final d'Égale sur l'homophobie, la biphobie et la transphobie dans les écoles canadiennes].*

5. Travailler en vue d'éliminer les activités genrées.

Les écoles réduisent la pratique de ségrégation des élèves selon le sexe. Dans les situations où les élèves sont ségrégués selon le sexe, on les aide à participer de façon sécuritaire en fonction de leur identité de genre ou de leur expression de genre, ou de façon à maximiser leur confort et leur sécurité.

Données probantes sur cette pratique prometteuse en action

- Les écoles éliminent ou réduisent la pratique de ségrégation des élèves basée sur le sexe perçu. Les cours et activités ne sont pas structurés en fonction de rôles sexospécifiques (p. ex. « garçons » contre « filles » dans les compétitions scolaires ou sportives).
 - Dans les situations où les élèves sont ségrégués selon le sexe, on les aide à participer de façon sécuritaire en fonction de leur identité de genre ou de leur expression de genre, ou de façon à maximiser leur confort.
 - Dans les activités culturelles traditionnellement ségréguées, le personnel et les élèves travaillent ensemble pour créer un plan axé sur la participation sécuritaire et confortable de ces derniers.
 - Les activités nécessitant une nuitée ou un hébergement sont traitées au cas par cas. Le personnel fournit tous les efforts raisonnables pour offrir des hébergements inclusifs, respectueux et acceptables pour les élèves. Ces hébergements sont faciles d'accès (ils n'entraînent ni dépenses ni fardeau additionnels pour l'élève).
 - Des espaces sont créés pour établir des liens solides et sûrs entre les personnes de même genre afin d'assurer leur sécurité, leur soutien mutuel et leur confort, dans un esprit d'inclusion.
- 

6. Permettre aux élèves LGBTQ2S+ de participer pleinement, en toute sécurité et de façon équitable aux activités scolaires et parascolaires.

Le personnel de l'école devrait veiller à ce que tous les élèves puissent participer aux activités scolaires et parascolaires – y compris les activités traditionnelles, l'éducation physique, l'art, la danse et les cours de théâtre, ainsi que les équipes de compétition et de loisirs – de sorte qu'ils soient à l'aise ou d'une manière qui corresponde à leur identité de genre et à leur expression de genre. Tous les élèves ont le droit de participer à des activités parrainées par l'école. Il incombe au personnel de s'assurer que les activités proposées sont conçues pour être inclusives.

Données probantes sur cette pratique prometteuse en action

- Tous les élèves participent à tous les programmes d'études de manière à se sentir à l'aise et conformément à leurs diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre.
- Les ressources choisies doivent être décrites dans un langage inclusif et favoriser la diversité.
- Les classes organisées en fonction du sexe sont abolies. Si un cours sur la sexualité humaine est organisé selon le sexe, les élèves peuvent choisir le cours auquel ils souhaitent participer.
- Tous les cours de sexualité humaine doivent inclure du contenu LGBTQ2S+.
- Dans les activités culturelles traditionnellement ségréguées selon le sexe, le personnel, les Aînés, les dirigeants autochtones et les élèves travaillent ensemble pour créer un plan axé sur la participation sécuritaire et confortable de ces derniers.
- Tous les élèves participent à des activités parascolaires de manière à se sentir à l'aise et conformément à leurs diverses orientations sexuelles, orientations romantiques, identités de genre, expressions de genre et sexe. Par exemple, si les équipes sportives sont divisées selon le sexe, les élèves peuvent se joindre à l'équipe qui correspond à leur genre, et le personnel – avec la permission des élèves intéressés – fait valoir aux organismes sportifs la nécessité de respecter ces choix dans les tournois, etc.
- Les élèves ont la possibilité de réaliser des études indépendantes pour obtenir des crédits d'éducation physique, si cela répond à leurs besoins individuels.
- Les écoles et les organismes scolaires sont dotés de politiques et de procédures qui garantissent que les activités scolaires et parascolaires sont sûres et inclusives pour tous les élèves.
- Les écoles et les organismes scolaires déterminent et utilisent des stratégies visant à renforcer les capacités du personnel, des entraîneurs et des bénévoles communautaires à assurer des activités parascolaires qui sont inclusives, respectueuses et sécuritaires pour tous les élèves.

7. Fournir un accès sécuritaire aux toilettes et aux vestiaires.

Tous les membres de la communauté scolaire ont un accès sécuritaire aux toilettes et aux vestiaires, ainsi qu'aux protocoles qu'ils sont à l'aise d'utiliser et qui correspondent à leur identité de genre. Cela s'applique pendant les heures de classe et durant les activités scolaires à l'intérieur et à l'extérieur de l'école (comme les sorties éducatives et les activités sportives).

Données probantes sur cette pratique prometteuse en action

- Les élèves peuvent accéder à des toilettes et à des vestiaires qui correspondent à leur identité de genre. Ces lieux peuvent offrir certaines options, comme un espace réservé dans le vestiaire commun.
- Des stratégies sont en place pour veiller à communiquer clairement aux élèves et aux membres de la communauté scolaire quelles sont les attentes en matière de comportement. Des stratégies visent aussi à assurer une supervision adéquate des toilettes et des vestiaires.
- Les écoles fournissent des toilettes individuelles, faciles d'accès et non genrées pouvant être utilisées par tous les membres de la communauté scolaire qui souhaitent une plus grande intimité, pour quelque raison que ce soit. Dans la mesure du possible, les écoles disposent de plus d'une salle de toilettes non genrées.
- L'utilisation d'une salle de toilettes individuelles non genrées est une question de choix pour n'importe quel membre de la communauté scolaire et n'est obligatoire pour personne.
- Un élève qui refuse de partager une salle de toilettes ou un vestiaire avec un élève trans ou de genre non conforme se voit offrir une autre installation. (Ce scénario s'applique également lorsqu'un parent ou une autre personne responsable d'un élève s'oppose à l'utilisation commune des toilettes ou des vestiaires au nom de l'enfant.)
- Lorsqu'ils se déplacent pour participer à des compétitions ou à des événements dans une autre école, les membres du personnel veillent à la disponibilité de toilettes et de locaux adéquats où les élèves peuvent se changer et prendre une douche. Lorsque le personnel prend ces dispositions, il veille à préserver la confidentialité des élèves.

8. Offrir au personnel des occasions d'apprentissage professionnel pour mieux comprendre et soutenir les membres des communautés LGBTQ2S+ et éliminer les préjugés sous-jacents à leur endroit.

Tous les membres de la communauté scolaire sont sensibilisés à l'équité, à la sécurité et à l'inclusion de la communauté LGBTQ2S+, y compris les stratégies pour éliminer l'intimidation homophobe, biphobe et transphobe, pour utiliser un langage épïcène, et pour lutter contre les stéréotypes sexistes et fondés sur l'identité.

Données probantes sur cette pratique prometteuse en action

- Les écoles et les organismes scolaires offrent un apprentissage professionnel ciblé qui, en plus de tirer parti de la recherche factuelle et des pratiques prometteuses qui reflètent les connaissances et l'expérience des membres des communautés LGBTQ2S+, suscite le respect et la compréhension mutuels.
- Les enseignants déterminent et utilisent des ressources d'apprentissage et des approches pédagogiques qui sont inclusives, éclairées par des données probantes et respectueuses de la communauté LGBTQ2S+. Ces ressources et approches sont intégrées dans l'enseignement quotidien.
- Le personnel travaille en collaboration pour cerner et éliminer les attitudes et les comportements discriminatoires qui créent des obstacles pour les membres des communautés LGBTQ2S+.
- Les écoles et les organismes scolaires établissent et maintiennent des relations de soutien mutuel avec les groupes LGBTQ2S+, lesquels peuvent partager des ressources et une expertise qui favorisent la diversité et nourrissent un sentiment d'appartenance et l'estime de soi.
- Les membres de la communauté scolaire (p. ex. parents, tuteurs, bénévoles) ont accès aux programmes d'apprentissage pour approfondir leurs connaissances sur les enjeux liés à la communauté LGBTQ2S+.

9. Utiliser une approche globale à l'échelle de l'école pour promouvoir des relations saines et lutter contre l'intimidation.

Les relations saines sont une priorité pour l'ensemble de la communauté scolaire. Selon le Code de conduite scolaire territorial, les incidents d'intimidation ne seront ni tolérés ni pris à la légère, et chaque adulte de la communauté scolaire prendra le temps d'aider dans un délai approprié.

Données probantes sur cette pratique prometteuse en action

- Le personnel utilise des approches globales à l'échelle de l'école qui favorisent l'apprentissage socioémotionnel et les relations saines afin de réduire la probabilité de comportements d'intimidation, notamment l'homophobie, la biphobie et la transphobie.
- Les relations saines se bâtissent en aidant les élèves à apprendre comment résoudre les conflits et problèmes de façon pacifique, ainsi qu'en développant l'empathie et en contribuant à des environnements d'apprentissage sécuritaires, respectueux et bienveillants qui favorisent l'estime de soi.
- Tous les adultes de la communauté scolaire, y compris les parents ou tuteurs et les familles, comprennent et appuient le Code de conduite scolaire territorial, ainsi que les politiques et procédures locales qui en découlent.
- L'approche globale à l'échelle de l'école concerne aussi les relations établies dans les équipes sportives et lors des activités intra-muros. Les capitaines des équipes acceptent de relever le Défi des capitaines et incitent leur équipe à jouer de manière respectueuse et inclusive.
- Les écoles ont des procédures claires de signalement des comportements d'intimidation et un mécanisme de signalement anonyme pour veiller à ce que tous les membres de la communauté scolaire se sentent à l'aise d'y avoir recours.
- Toutes les plaintes relatives à l'utilisation d'un langage et de comportements discriminatoires et d'intimidation sont prises au sérieux, documentées et traitées en temps opportun et efficacement.
- Un soutien est offert à tous les élèves touchés par les comportements d'intimidation et à ceux qui adoptent de tels comportements.
- Tout le personnel donne l'exemple.

10. Veiller à ce que les élèves aient la possibilité et la capacité de contribuer à des environnements d'apprentissage qui respectent la diversité et nourrissent l'estime de soi.

Les élèves ont les connaissances et l'influence nécessaires au sein de leur école pour guider le changement et ils ont l'appui nécessaire pour la formation et les activités de groupes dirigés par des élèves, tels que les alliances des genres et des sexualités et les alliances gaies-hétéros (AGH).

Données probantes sur cette pratique prometteuse en action

- Chaque école a un conseiller clairement désigné en matière d'AGH, un membre du personnel qui se porte responsable pour soutenir les élèves qui souhaitent adhérer à une AGH ou en organiser une dans leur école. S'il n'y a pas de membre du personnel capable d'assumer ce rôle, le directeur s'adressera à la collectivité pour donner à un membre de celle-ci l'occasion de se proposer pour superviser la facilitation de l'AGH.
- On aide les élèves à créer une organisation étudiante ou à diriger une activité visant à promouvoir un environnement d'apprentissage respectueux et sûr qui favorise la diversité. Le soutien accordé à ces groupes est équitable en ce qui concerne l'accès à l'espace, au temps, aux ressources et au soutien du personnel.
- Les élèves sont bien conscients des comportements attendus dans leur école et se montrent responsables de leur propre comportement.
- Les élèves traitent tous les membres de la communauté scolaire avec respect, compassion et gentillesse.
- Les élèves comprennent la définition du comportement d'intimidation.
- Les élèves s'abstiennent de faire de l'intimidation et de tenir des propos désobligeants ou discriminatoires, à l'école, à l'extérieur de l'école ou en ligne.
- Les élèves n'encouragent pas les comportements d'intimidation des autres et n'y participent ni activement ni passivement (p. ex. en rester spectateurs); ils viennent en aide aux victimes.
- Les élèves signalent à un adulte de l'école, ou au moyen du mécanisme de signalement anonyme de l'école, tout comportement d'intimidation qu'ils voient ou vivent (y compris en ligne).
- Les membres de la communauté scolaire comprennent ce que signifie être un allié; ils donnent l'exemple en travaillant en solidarité avec les groupes marginalisés.
- La communauté scolaire offre aux élèves de nombreux moyens d'en apprendre davantage sur la communauté LGBTQ2S+, notamment dans le cadre d'activités comme le mentorat par les pairs, l'apprentissage par le service et le bénévolat.

11. Veiller à ce que toutes les familles soient accueillies et soutenues en tant que membres estimés de la communauté scolaire.

L'école est un lieu sûr et accueillant pour les parents, tuteurs et autres membres de la famille qui font partie de la communauté LGBTQ2S+, ce qui permet de s'assurer qu'un langage non genré et inclusif est utilisé dans toutes les communications orales et écrites à l'école et que ces établissements assurent la promotion de la diversité familiale.

Données probantes sur cette pratique prometteuse en action

- La rédaction épiciène est privilégiée dans les documents, sites Web, lettres et autres communications de l'école. Ainsi, on utilisera des mots comme « parent/tuteur », « famille », « partenaire », « élève » ou « leur » (au lieu de « monsieur », « madame », « mère », « père », « lui » ou « elle », par exemple). Le personnel utilise un langage inclusif pour faire en sorte que toutes les familles se sentent bienvenues.
- Les membres du personnel utilisent un langage approprié pour saluer les familles et communiquer avec elles. S'ils ne savent pas bien en quoi consiste ce langage approprié, ils demandent conseil à la famille (p. ex. quels mots les enfants utilisent lorsqu'ils parlent de leurs parents/tuteurs ou de leurs partenaires).
- Lors de l'organisation d'activités scolaires pour les élèves, les familles ou la communauté, le personnel s'assure que les activités sont conçues de manière inclusive et respectueuse des communautés LGBTQ2S+.
- Conformément aux politiques de confidentialité établies, les membres du personnel respectent l'intimité et la confidentialité de tous les élèves, parents, tuteurs et familles. Les discussions ont lieu dans des contextes de travail appropriés.
- Les membres du personnel et de l'administration se sentent à l'aise de répondre aux questions liées aux enjeux que vivent les personnes LGBTQ2S+; ils le font de manière respectueuse tout en accordant leur soutien aux élèves des communautés LGBTQ2S+. Le personnel est prêt à participer à des occasions d'apprentissage professionnel lorsqu'elles sont offertes, à faire des recherches et à assurer un suivi au besoin.
- Les membres de la famille bénéficient de toilettes qui correspondent à leur identité de genre, ou les écoles sont dotées de toilettes non genrées pour les personnes qui désirent plus d'intimité.

12. Veiller à ce que les membres adultes de la communauté LGBTQ2S+ à l'école disposent d'un environnement de travail sûr, respectueux et bienveillant.

La communauté scolaire est une communauté inclusive où l'on respecte, appuie et valorise la diversité et où l'on favorise le sentiment de sécurité et d'appartenance. Selon le Code de conduite scolaire territorial, l'administration scolaire répondra en temps opportun, avec délicatesse et efficacité, aux incidents de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination subis par le personnel.

Données probantes sur cette pratique prometteuse en action

- Les membres du personnel reçoivent de l'aide pour agir à titre de conseillers en matière d'AGH ou auprès d'autres organisations étudiantes bénévoles visant à promouvoir un milieu d'apprentissage sécuritaire et respectueux qui tient compte de la diversité.
- Les dirigeants des écoles et des organismes scolaires appuient et valorisent la diversité du personnel dans son ensemble.
- Les membres du personnel qui font partie de la communauté LGBTQ2S+ se sentent à l'aise de faire appel à d'autres collègues et aux supérieurs pour discuter de leurs préoccupations et besoins particuliers à l'école.
- Le personnel travaille en collaboration pour déterminer et mettre en œuvre des mesures de soutien éclairées par des données probantes qui auront des incidences positives pour leurs collègues qui font partie de la communauté LGBTQ2S+.
- Les membres du personnel respectent la vie privée de leurs collègues et assurent la confidentialité de tout membre du personnel qui s'identifie comme faisant partie de la communauté LGBTQ2S+.
- Les demandes de soutien sont traitées au cas par cas et les solutions sont personnalisées afin de répondre au mieux aux besoins du membre du personnel qui présente la demande.
- Les dirigeants des écoles et des organismes scolaires font connaître les attentes et montrent l'exemple. Les membres de la communauté scolaire interagissent de façon respectueuse et font valoir que le langage discriminatoire et le harcèlement ne sont pas acceptables.
- Les incidents de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination à l'endroit du personnel scolaire qui est fait partie de la communauté LGBTQ2S+ ou qui est perçu comme tel par un membre de la communauté scolaire sont pris au sérieux, documentés et traités efficacement dans un délai opportun.
- Le personnel utilise constamment un langage épïcène (p. ex. « partenaire ») et planifie des activités scolaires inclusives auxquelles participent l'ensemble des familles et du personnel.
- Le personnel tient des conversations appropriées sur les questions liées aux enjeux LGBTQ2S+ et sur les autres questions relatives à la diversité, à l'équité et aux droits de la personne qui sont abordées en milieu de travail.

13. Veiller à ce qu'un conseiller en matière d'AGH soit accessible aux élèves, au personnel et aux visiteurs de l'école et connu de ceux-ci.

Le conseiller en matière d'AGH (alliance gai-hétéro) est le membre du personnel chargé de soutenir les élèves qui souhaitent adhérer à une AGH ou en organiser une dans leur école. La présence et le mandat du conseiller sont bien connus au sein de la communauté scolaire. Le rôle du conseiller doit être annoncé en même temps que d'autres rôles au sein de l'école.

Données probantes sur cette pratique prometteuse en action

- Les élèves et le personnel sont au courant de la présence du conseiller en matière d'AGH et peuvent communiquer avec cette personne s'ils le souhaitent.
- Les écoles sont dotées d'identifiants

visibles de l'acceptation et de la célébration des personnes LGBTQ2S+ (p. ex. drapeaux, affiches ou autocollants arc-en-ciel).

- Les élèves savent qu'ils ont le droit de s'adresser au conseiller en matière d'AGH pour lui faire part de leurs

préoccupations personnelles ou pour se joindre à une AGH s'ils le souhaitent.

- Les membres de la communauté scolaire considèrent le conseiller en matière d'AGH comme une ressource fiable et bien informée de la communauté scolaire.

Le saviez-vous?

Les élèves qui fréquentent une école dotée d'une AGH sont nettement plus susceptibles de convenir que leur communauté scolaire appuie les personnes LGBTQ2S+, d'être ouverts avec une partie ou l'ensemble de leurs pairs au sujet de leur orientation sexuelle ou identité de genre, et de constater que le climat à l'école est de moins en moins homophobe.

**Données de l'étude menée par le Fonds Égale Canada pour les droits de la personne (FECDP), « Every Class in Every School: Final Report on the First National Climate Survey on Homophobia, Biphobia, and Transphobia in Canadian Schools » (mai 2011) [résumé en français paru sous le titre Chaque classe dans chaque école : rapport final d'Égale sur l'homophobie, la biphobie et la transphobie dans les écoles canadiennes].*

PARTIE 3 – RESSOURCES ET LIENS

Ressources de soutien à la mise en œuvre des lignes directrices

Ressources	Contact	Coordonnées
Écoles	Administration Alliances des genres et des sexualités ou alliances gaies-hétéros (AGH) Conseillers en orientation Conseillers en soins à l'enfance et à la jeunesse Enseignants	Selon les écoles
Organismes scolaires	Surintendant Coordonnateur régional de l'intégration scolaire	Selon l'administration
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation	Coordonnateur de l'intégration scolaire et du soutien aux élèves Coordonnateur de la santé et du mieux-être Coordonnateur des Services de santé mentale	867-767-9342
Collectivités	Commission des droits de la personne des TNO Rainbow Coalition of Yellowknife	867-669-5575 867-444-RCYK (7295)

Les documents suivants sont disponibles via les liens cliquables du site Web du MÉCF.

- Code vestimentaire non genré (en anglais seulement) : https://www.ece.gov.nt.ca/sites/ece/files/resources/resource_sample_gender_inclusive_dress_code.pdf
- Pourquoi ton école devrait avoir une alliance gai-hétéro (en anglais seulement) : https://www.ece.gov.nt.ca/sites/ece/files/resources/resource_why_should_your_school_have_a_gsa.pdf
- Exemple de plan de soutien au genre (en anglais seulement) : https://www.ece.gov.nt.ca/sites/ece/files/resources/resource_gender_support_plan_example.pdf
- Une annexe « FAQ et déconstruction des mythes » est incluse dans le présent document.
- Le lien vers le [Règlement sur la sécurité dans les écoles](#), qui comprend le Code de conduite scolaire territorial, s'avère une ressource utile à afficher bien en vue dans les écoles des TNO.

Formation des enseignants : Ressources générales

- Rainbow Coalition of Yellowknife : Un organisme de sensibilisation établi à Yellowknife qui s'emploie à soutenir les jeunes 2ELGBTQIA des Territoires du Nord-Ouest. La Rainbow Coalition développe également des ressources et offre de la formation dans l'ensemble des TNO. <https://www.rainbowcoalitionyk.org/ressources>
- Le Centre canadien pour la diversité des genres et de la sexualité (CCDGS) fournit des ressources et des services visant à améliorer la qualité de vie des minorités de genre et sexuelles : Guide du CCDGS pour le conseiller en matière d'AGH (en anglais seulement) : <http://ccgsd-ccdgs.org/wp-content/uploads/2018/03/AdvisorsHandbook-optimized.pdf>
- Diversité sexuelle et de genre – Ressource pédagogique inclusive, Nouveau-Brunswick : https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/LGBTQ/2-Guide_AGH_pour_le_secondaire.pdf
- BC SOGI (orientation sexuelle et identité de genre) 123 – Présentations et vidéos de perfectionnement professionnel pour les éducateurs : <https://bc.sogieducation.org/pro-d> (certaines ressources sont en français)
- Pride Education Network, ressources éducatives de la C.-B. visant à soutenir des environnements respectueux pour tous les élèves, le personnel et les familles : <http://pridenet.ca/staff-resources> (en anglais seulement)
- Le projet Chaque prof (Égale Canada) a étudié la perspective des éducateurs canadiens sur la sécurité et l'inclusion des élèves et réalités LGBTQ dans les écoles – pour lire le rapport final : <https://www.ctf-fce.ca/Research-Library/MTS-Chaque%20prof-Rapport-final.pdf>
- « Deux esprits, une seule voix » est une initiative communautaire visant à consolider le soutien accordé aux personnes autochtones, LGBTQ et bispirituelles : <https://egale.ca/portfolio/two-spirits-one-voice> (en anglais seulement)
- La trousse de ressources éducatives pour l'équité et l'inclusion MonAGH.ca (Égale Canada) a été conçue pour fournir à toute personne fréquentant une école les renseignements nécessaires pour appuyer la création et le maintien de communautés scolaires plus sûres et inclusives : <https://egale.ca/portfolio/mygsa> (en anglais seulement)
- GLSEN, trousse et ressources sur les espaces sûrs : <https://www.glsen.org/safespace> (en anglais seulement)
- Pronoms : <https://www.glsen.org/article/pronouns-resource-educators> (en anglais seulement)
- Gender Spectrum : Fournit un ensemble de ressources éducatives conçues pour aider à soutenir les écoles et les salles de classe inclusives pour tous les enfants et adolescents. <https://www.genderspectrum.org/resources/education-2> (en anglais seulement)

- Série Trans 101 (Chase Ross, avec sous-titrage en français) : <https://www.youtube.com/watch?v=VRH0pwENbx8&list=PL7SgbxvTR7N5-jYeT2Coj99qnRQTIaRKP>
- Défi des capitaines : <https://action.youcanplayproject.org/page/s/take-the-captains-challenge> (en anglais seulement)

Lois et politiques

- Territoires du Nord-Ouest (2016). Loi sur les droits de la personne. <https://www.justice.gov.nt.ca/en/files/legislation/human-rights/human-rights.a.pdf>
- Territoires du Nord-Ouest (2017). Loi sur l'éducation. <https://www.justice.gov.nt.ca/en/files/legislation/education/education.a.pdf>
- Territoires du Nord-Ouest (2016). Règlement sur la sécurité dans les écoles. (Comprend le Code de conduite scolaire territorial) <https://www.justice.gov.nt.ca/en/files/legislation/education/education.r55.pdf?t1564506049671>

Renseignements sur des programmes de soutien

- Rainbow Coalition of Yellowknife : Un organisme de sensibilisation établi à Yellowknife qui s'emploie à soutenir les jeunes 2ELGBTQIA des Territoires du Nord-Ouest. La Rainbow Coalition développe également des ressources et offre de la formation dans l'ensemble des TNO. <http://www.rainbowcoalitionyk.org>
- Programme FOXY (Fostering Open eXpression among Youth) : Un programme révolutionnaire destiné aux jeunes femmes et à la jeunesse, qui favorise la diversité de genre, la santé mentale, la santé sexuelle et les relations saines dans tout le Nord. <https://arcticfoxy.com>
- Programme SMASH (Strength, Masculinities and Sexual Health) : Un programme destiné aux jeunes hommes et à la jeunesse, qui favorise la diversité de genre en plus d'éduquer sur la santé sexuelle et mentale et d'aider les jeunes à définir leur propre masculinité. <https://arcticmash.ca>

ANNEXE A

GLOSSAIRE ET AUTRES TERMES

- Allié :** Se dit d'une personne en faveur de l'égalité des droits civils et des mouvements sociaux visant à défendre les LGBTQ2S+ et qui conteste l'homophobie, la biphobie et la transphobie. Les alliés peuvent appartenir à des communautés différentes (p. ex. les hommes gais cisgenres peuvent se montrer solidaires envers les hommes trans).
- Asexuel :** Se dit d'une personne qui n'éprouve généralement pas d'attirance physique envers autrui. Les personnes asexuelles peuvent être de n'importe quel genre.
- Aromantique :** Se dit d'une personne chez qui le sentiment amoureux est faible ou inexistant. Les personnes aromantiques peuvent aussi vivre le romantisme d'une façon qui ne correspond pas aux attentes normatives de la société (parce qu'elles ne s'intéressent pas aux relations amoureuses ou qu'elles les jugent repoussantes).
- Biphobie :** La peur, l'ignorance et la maltraitance des personnes bisexuelles, ou perçues comme telles. Invite aux préjugés, à la discrimination, à la haine, au harcèlement et à la violation des droits civils des personnes bisexuelles. L'intimidation résultant de la biphobie peut aussi cibler n'importe qui, peu importe l'orientation sexuelle perçue. Alors que d'autres types d'homophobie proviennent généralement du monde extérieur, les personnes qui s'identifient comme étant bisexuelles souffrent souvent de la discrimination exercée par la communauté LGBTQ2S+ et le reste de la société, ce qui peut nécessiter diverses approches et interventions.
-

Bisexuel :	Se dit d'une personne qui est attirée par deux genres ou plus; généralement le sien, et au moins un autre.
Cisgenre :	Se dit d'une personne dont le genre ou l'expression de genre correspond au sexe assigné à la naissance.
Morinommer :	Utilisation du prénom assigné à la naissance au lieu du prénom choisi. Cela arrive fréquemment dans la phase sociale de transition de genre, lorsque la personne n'utilise plus son nom légal.
Gai :	Se dit d'une personne qui est attirée par les personnes du même sexe. Ce mot peut s'appliquer à tous, peu importe le sexe.
Genre :	Se rapporte au sentiment profond qu'éprouve une personne quant au fait d'être un garçon/homme, une fille/femme, les deux, aucun des deux ou quelque part entre les deux. Il s'agit d'une expérience personnelle qui ne peut être définie par personne d'autre. Le genre est un concept identitaire bâti par la société et fondé sur les rôles, les comportements, les activités et l'apparence (masculine, féminine, androgyne, etc.). Il est différent du sexe assigné à la naissance et peut ne pas correspondre à la perception des autres. Le genre et l'identité de genre sont des notions interchangeables.
Dysphorie de genre :	Sentiment persistant de discordance entre le genre et le sexe assigné à la naissance. La dysphorie de genre engendre souvent un stress et un inconfort importants. Il faut savoir que la dysphorie de genre ne touche pas toutes les personnes trans.
Expression de genre :	Façons dont le genre s'exprime publiquement (par l'habillement, la coiffure, les manières, par exemple). Les personnes de genre non conforme adoptent une expression de genre qui diffère de celle qui correspond généralement au genre « perçu » ou au sexe assigné à la naissance.
Fluidité de genre :	Lorsque l'identité ou l'expression de genre d'une personne passe d'un genre à un autre, ou le fait d'adopter un genre ou de ne pas en avoir. Cette fluctuation peut se produire quotidiennement ou selon différents contextes. L'expérience de chacun est unique.

- Identité de genre :** Intime conviction d'une personne d'être un garçon/homme, une fille/femme, les deux, aucun des deux ou quelque part entre les deux. Elle est différente du sexe assigné à la naissance et peut ne pas correspondre à la perception des autres. L'identité de genre se rapporte à une expérience personnelle qui ne peut être déterminée par personne d'autre. L'identité de genre et le genre sont des notions interchangeables.
-
- Genre non conforme :** Se rapporte aux personnes dont l'expression de genre ne correspond pas aux attentes de la société relativement au sexe et au genre qui leur ont été assignés à la naissance. Le terme « de genre queer » peut aussi être utilisé comme un identificateur choisi par l'individu lui-même. Aux fins du présent document et d'autres documents d'accompagnement, les personnes au genre non conforme sont nommées par le terme « personnes trans ».
-
- AGS/AGH :** Alliances des genres et de la sexualité ou Alliances gai-hétéro. Organismes dirigés par les élèves, généralement dans des écoles secondaires ou de niveau intermédiaire. Ils offrent un lieu sûr aux élèves LGBTQ2S+ (ou perçus comme tels), et parfois à des alliés, afin qu'ils puissent se réunir, socialiser et discuter d'enjeux importants pour eux. Ces alliances peuvent aussi fonctionner comme des clubs éducatifs ou activistes.
-
- Homophobie :** La peur, l'ignorance et la maltraitance des personnes lesbiennes ou gaies, ou perçues comme telles. Invite aux préjugés, à la discrimination, à la haine, au harcèlement et à la violation des droits civils des personnes lesbiennes ou gaies. L'intimidation résultant de l'homophobie peut aussi cibler n'importe qui, peu importe l'orientation sexuelle perçue.
-
- Intersexuel :** Se dit d'une personne dont les caractères sexuels ou reproducteurs à la naissance ne répondent pas aux définitions habituelles de la femme ou de l'homme.
-
- Lesbienne :** Se dit d'une femme attirée par d'autres femmes.
- 

LGBTQ2S+ :	Acronyme pour désigner les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, en questionnement et bispirituelles. Le signe plus (+) signifie l'inclusion des personnes de toutes orientations, identités et expressions de genre. Les termes « asexuel », « intersexuel » et « pansexuel » font partie de la multitude d'autres termes désignés sous cet acronyme, dont la signification tend à varier selon la source.
Microagression :	Indignités verbales, comportementales ou environnementales brèves et banales, intentionnelles ou non, qui communiquent des remarques hostiles ou désobligeantes envers une minorité ou un groupe jugé « différent ».
Non binaire :	Se dit d'une personne dont le genre ne correspond pas aux normes de genre binaire attendues par la société et qui ne se définit pas comme étant exclusivement un homme ou une femme.
Orientation :	Attirance physique ou amoureuse d'une personne envers un genre en particulier. L'homosexualité (gai ou lesbienne), l'hétérosexualité, la bisexualité, l'asexualité et la pansexualité font partie des orientations sexuelles possibles. Il est important de faire la distinction entre l'orientation et le genre.
Pansexuel :	Se dit d'une personne qui ressent une attirance envers les autres, peu importe leur genre.
Perçu comme étant LGBTQ2S+ :	Se dit d'une personne qui est traitée comme, ou que l'on croit être, LGBTQ2S+, qu'elle le soit ou non.
Pronoms :	Mots utilisés pour se désigner et que l'on aimerait que les autres utilisent aussi (p. ex. il/lui/son; elle/sa/sienne; ils/eux/leurs; ol/lo; ul/iel; lu/li; Mme/Mlle/M./Mx, etc.). Un individu peut utiliser plusieurs pronoms (p. ex. elle/sa/sienne et ils/eux/leurs) ou accepter d'être désigné par n'importe quel pronom.

- Queer :** Terme général (remplace souvent l'acronyme LGBTQ2S+) utilisé pour décrire les personnes qui s'identifient comme faisant partie de communautés diversifiées sur le plan sexuel et du genre (p. ex. lesbiennes, gais, transgenres). Ce terme, autrefois considéré comme une insulte, a été accepté par les communautés LGBTQ2S+. L'utilisation de ce terme doit être choisie par la personne ainsi désignée et ne doit pas servir d'identificateur; une personne peut s'identifier comme queer, toutefois, nommer les autres ainsi peut être considéré comme offensant.
-
- En questionnement :** Processus d'exploration de l'identité ou de l'expression de genre, de l'orientation ou de l'identité sexuelle. Certaines personnes peuvent être incertaines, encore en exploration ou avoir des préoccupations quant à l'utilisation d'étiquettes sociales sur elles-mêmes, et ce pour différentes raisons.
-
- Communauté scolaire :** La communauté scolaire regroupe toutes les personnes qui ont un lien avec l'école et qui s'y investissent, notamment les élèves, les parents/tuteurs, les Aînés, le personnel scolaire, les dirigeants communautaires et les membres de la collectivité.
-
- Sexe :** Classification basée sur les organes génitaux, mais qui implique divers facteurs comme les chromosomes, les hormones et les caractéristiques sexuelles primaires et secondaires (organes génitaux, seins, etc.). Il s'agit d'une construction sociale, tout comme le genre, qui est assigné à la naissance afin de déterminer si une personne est de sexe masculin ou féminin. Pour les personnes chez qui le sexe n'est pas clairement catégorisé comme masculin ou féminin, voir Intersexuel.
-
- Autodétermination sexuelle :** L'unique mesure de l'orientation sexuelle et romantique, de l'identité et de l'expression de genre, déterminée par la personne elle-même.
- 

- Trans :** Terme général pouvant être utilisé pour décrire les personnes dont l'identité de genre ou l'expression de genre ne correspond pas au sexe assigné à la naissance. Certaines personnes trans peuvent choisir d'effectuer une transition sociale (en changeant leurs vêtements, leurs cheveux, etc.), médicale (en prenant des hormones ou en subissant une chirurgie) ou légale (en changeant de nom) afin de mieux représenter leur genre. Même si plusieurs personnes trans choisissent un certain niveau de transition, certains ne souhaitent pas le faire ou s'en sentent incapables, pour différentes raisons. Peu importe si une personne a complété la transition ou pas, le genre déclaré doit être respecté et honoré.
-
- Transphobie :** La peur, l'ignorance et la maltraitance des personnes trans ou au genre non conforme, ou perçues comme telles. Invite aux préjugés, à la discrimination, à la haine, au harcèlement et à la violation des droits civils des personnes transgenres ou au genre non conforme. L'intimidation résultant de la transphobie peut aussi cibler n'importe qui, peu importe l'expression de genre perçue.
-
- Transition :** Processus permettant à une personne d'effectuer des changements qui reflètent son genre ressenti et non celui attribué à la naissance. La transition implique souvent un changement de style vestimentaire et le choix d'un nouveau nom et pronom(s) pour la désigner. La phase de transition peut prévoir la documentation légale du changement de nom ou un aspect médical, comme une thérapie de remplacement hormonal ou une chirurgie. Il n'y a pas de « bonne » façon de faire la transition; il s'agit là d'un processus personnel à chacun et qui est, bien souvent, continu.
-
- Bispirituel :** Terme autochtone décrivant une attirance envers plus d'un genre (voir : bisexuel, pansexuel) et pouvant désigner l'incarnation d'esprits masculins et féminins. Certaines personnes peuvent utiliser ce terme pour faire référence à leur orientation ou à leur genre, tout en incorporant un aspect spirituel. Il s'agit d'une identité à part entière et non d'un terme autochtone servant à désigner les gais et lesbiennes. Ce ne sont pas tous les Autochtones queer ou trans qui sont des personnes bispirituelles. Il faut savoir aussi que ce ne sont pas toutes les cultures et traditions autochtones qui comptent des personnes bispirituelles.
- 

ANNEXE B

FAQ ET DÉCONSTRUCTION DES MYTHES

Une communication efficace est cruciale à la diffusion des faits et à la déconstruction des mythes. À l'heure actuelle, des renseignements erronés sur la communauté LGBTQ2S+ circulent couramment dans la société en raison de la place litigieuse qu'elle a occupée historiquement. La présente section répond à plusieurs questions fréquentes et tâche de déconstruire des mythes tenaces. Nous vous encourageons à vous renseigner et à approfondir vos connaissances sur le sujet; la liste de ressources figurant dans les présentes lignes directrices constitue un bon point de départ.

Foire aux questions

Qu'est-ce que LGBTQ2S+? Que signifie le sigle?

Que représente le « + »?

Le sigle « LGBTQ2S+ » englobe les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles, transgenres, queer, en questionnement, bispirituelles et autres (+). Le « + » est un moyen inclusif et délibéré de représenter les différentes identités et réalités. Comme il ne serait pas possible d'inclure toutes les identités dans un sigle, le « + » se veut inclusif. Il est important de souligner que le sigle varie selon le contexte sociopolitique dans lequel il s'inscrit géographiquement.

Quelle est la différence entre l'identité de genre, l'expression de genre et l'orientation?

L'identité de genre est la façon dont une personne perçoit son genre, par rapport à la société dans laquelle elle vit. L'expression de genre décrit la façon dont une personne agit ou se présente en public. Elle peut ne pas refléter son identité de genre. L'orientation fait référence aux personnes envers qui on ressent une attirance sexuelle et romantique, voire un seul type d'attirance ou aucune.

Si je sais (ou pense savoir) qu'une personne est gaie ou trans, à qui puis-je en parler? Qui d'autre a le droit d'être au courant?

Il ne faut le dire à personne. Une personne vous ayant fait part de son identité de genre ou de son orientation sexuelle vous fait manifestement confiance puisqu'elle vous révèle une information qui peut lui être très intime; gardez donc le secret. Si vous l'avez découvert par hasard, présumez que la personne ne souhaite pas

que vous le sachiez et respectez sa vie privée. Ne divulguez jamais des renseignements personnels sans le consentement explicite de la personne concernée.

Je suis en faveur des droits de la personne, mais c'est tellement compliqué. Pourquoi ne pas revenir à la dualité « gai-hétéro »?

Ce sujet n'a jamais été simple. Les étiquettes « gai » et « hétérosexuel » marginalisaient de nombreuses personnes en les privant des mots pour exprimer leur identité ou de l'espace pour être réellement elles-mêmes. Alors que notre compréhension du genre, de la sexualité, du corps et de l'âme qui y habite évolue, nous prenons conscience de la complexité de l'humain. Il nous reste beaucoup à apprendre, mais il ne faut pas oublier que l'essentiel est de traiter autrui avec respect et dignité – en utilisant les noms, pronoms, genres et autres identifiants que la personne aura elle-même choisis. Chaque personne se connaît mieux que quiconque; il faut écouter les gens pour savoir comment s'adresser à eux. En témoignant du respect et de l'acceptation, nous contribuons à bâtir une société accueillante pour tous.

Que faire si des élèves souhaitant préserver leur intimité ne veulent pas utiliser des toilettes fréquentées par un élève trans?

Un élève qui est mal à l'aise de partager une salle de toilettes ou un vestiaire avec un élève trans doit se voir offrir une autre installation (comme une toilette dans un bureau); néanmoins, un élève trans ne doit jamais être obligé à utiliser une installation de rechange pour mettre les autres élèves à l'aise.

La conversation entourant cette situation doit inspirer le respect et l'acceptation, conformément au Code de conduite scolaire territorial.

Qu'en est-il des élèves trans et des sorties éducatives ou des activités nécessitant un hébergement?

Pour s'assurer qu'un élève trans a accès aux activités scolaires et sociales offertes par les sorties éducatives, il faut d'abord planifier le bon déroulement de la sortie (attribution des chambres, accompagnateurs, douches, etc.). Les écoles sont responsables d'établir des exigences claires relativement aux limites et à l'intimité lors des activités nécessitant un hébergement. Décrire clairement ces attentes est important pour améliorer l'expérience des élèves. La façon dont ces questions seront abordées dépendra largement du sentiment d'aise de l'élève trans. Si les élèves sont séparés par genre, l'élève trans doit être autorisé à occuper une chambre avec des pairs correspondant à son identité de genre, mais il préférera peut-être une chambre individuelle ou une autre solution de rechange. L'école doit tenter de satisfaire à sa demande et d'apporter les modifications requises afin de prévenir la marginalisation de l'élève due aux solutions de rechange, tout en protégeant sa confidentialité. Si les douches sont communes, l'école doit trouver des douches privées ou à cabine unique que les élèves pourront utiliser. Étant donné que les élèves seront sans doute nombreux à préférer les douches privées, l'école pourrait penser à établir un horaire pour accommoder l'intimité de chacun.

Et si un garçon prétend être une fille juste pour entrer dans les toilettes des filles?

Les salles de toilettes et les vestiaires peuvent être une source de gêne pour n'importe qui – pas seulement pour les élèves trans. Il incombe aux autorités scolaires de s'assurer que tous les élèves au sein des installations scolaires se sentent en sécurité et qu'ils le sont réellement. Cette question n'a pas été un problème dans les écoles qui autorisent aux élèves l'accès à des installations s'accordant avec leur identité de genre. Cela dit, si des élèves masculins entrent sans autorisation dans les installations réservées à la gent féminine, ces problèmes comportementaux n'ont aucun lien avec le fait que les écoles aient changé leurs règlements sur l'accès aux installations pour les personnes trans, et ils existaient probablement bien avant. L'école, en donnant aux élèves trans l'accès aux salles de toilettes et aux vestiaires selon leur identité de genre, n'est par ailleurs pas privée de son pouvoir de prévenir et de contrer les comportements inappropriés des élèves.

Que faire si la famille d'un élève homosexuel ou trans ne le soutient pas?

Malheureusement, les jeunes LGBTQ2S+ sont nombreux à subir un rejet de la part de leur famille. Les écoles sont à même de jouer un rôle crucial en atténuant la détresse psychologique causée par le rejet familial. Le milieu scolaire est parfois le seul endroit où des élèves trans ou queer sentent qu'ils peuvent être eux-mêmes en toute sécurité. Dans ce contexte, un élève trans peut être amené à chercher du soutien auprès d'un administrateur ou d'un éducateur. Ce dernier doit impérativement interroger l'élève sur l'acceptation de son identité par sa famille pour éviter de l'exposer par inadvertance à une situation de vulnérabilité pendant une discussion avec ses parents ou tuteurs. Peu importe la situation familiale de l'élève, le personnel scolaire doit offrir un environnement sûr et bienveillant.

Comment puis-je réagir aux réactions négatives visant un élève en transition ou qui sort du placard?

L'élève vit une expérience personnelle qui le transformera profondément. Les éducateurs et les alliés doivent être prêts à faire face à de la confusion, à de l'hostilité, à de la peur ou à une résistance réelle et innocente au changement. Il faut prioritairement veiller au respect de l'intimité et de la sécurité de l'élève. Aux TNO, des lois, politiques et règlements territoriaux assurent la reconnaissance, le soutien et la protection des droits des élèves, des familles et du personnel scolaire. Se référer au Code de conduite scolaire territorial, rappeler à tous les règlements pour des écoles sûres et solidaires et respecter les besoins de chacun renforcera l'engagement de l'école à soutenir les membres de la communauté LGBTQ2S+ et témoignera d'un comportement d'allié.

Déconstruction des mythes sur la communauté LGBTQ2S+

MYTHE : Si une personne pense qu'elle est trans, c'est sans doute juste une phase.

La vérité : Tous les membres de la communauté scolaire partagent la responsabilité de soutenir les élèves et le personnel afin de créer un milieu positif pour les membres LGBTQ2S+ fréquentant l'école.

Par définition, l'adolescence est une période d'exploration identitaire. L'école est responsable d'offrir des espaces sécuritaires et inclusifs où les jeunes se sentent à l'aise d'être eux-mêmes et de grandir pour devenir adulte. Des études ont révélé que la majorité des enfants prennent conscience de leur identité de genre entre l'âge de deux et cinq ans. Des enfants sauront dès le plus jeune âge que le genre qui leur a été assigné à la naissance n'est pas celui auquel ils s'identifient, tandis que d'autres en prendront conscience bien plus tard. De plus, l'identité de genre, l'expression de genre et l'orientation sexuelle et romantique de certaines personnes pourraient changer à maintes reprises au cours de leur vie. En effet, bien des gens vivront une certaine fluctuation dans leur genre ou leur orientation au fil des ans. Même si une orientation ou une caractéristique de l'identité ne se révèle pas permanente, il convient de la légitimer et de la respecter.

MYTHE : La bisexualité n'existe pas. Une personne est soit gaie soit hétéro.

La vérité : La bisexualité est une orientation sexuelle à part entière. Une personne bisexuelle est attirée par des personnes de plus d'un genre – normalement le sien et au moins un autre. De nombreuses personnes bisexuelles souffrent de discrimination tant de la part de la population générale que de la communauté LGBTQ2S+.

MYTHE : Les filles trans ne devraient pas être admises dans les équipes sportives féminines.

La vérité : Les écoles doivent impérativement permettre aux élèves trans d'intégrer une équipe sportive dans laquelle ils sont à l'aise. Pour ce faire, l'école doit aider les équipes et les entraîneurs à apporter les accommodements nécessaires pour que les élèves trans puissent participer pleinement.

MYTHE : On ne sort qu'une seule fois du placard.

La vérité : Lorsqu'un membre de la communauté LGBTQ2S+ sort du placard, il lui faut révéler son sexe, son orientation ou son identité de genre à plusieurs reprises et parfois même de différentes façons. En effet, une personne aura peut-être à en faire la révélation à sa famille, à ses amis, à ses collègues, à sa communauté religieuse, et ainsi de suite. Elle anticipe sans doute alors divers degrés d'acceptation et de compréhension. Vu la nature particulière du dévoilement, il est essentiel de laisser la personne le faire elle-même, sans intervenir ni lui mettre de pression. Elle mérite d'être traitée avec dignité et respect et a le droit à l'intimité et à la confidentialité.

MYTHE : Avant d'officialiser une transition, une personne doit recourir à une intervention chirurgicale et obtenir un nom légal.

La vérité : De nombreux facteurs ont une influence sur la transition d'un individu, et celui-ci peut effectuer sa transition de plusieurs façons – sociale, médicale ou légale. Une personne trans n'a pas à faire une transition sur tous ces plans. L'intervention chirurgicale et le changement du nom légal peuvent faire partie de sa transition; toutefois, ces mesures ne sont pas obligatoires, de même que la création de milieux sûrs n'a pas besoin d'être officialisée. Une personne peut faire face à de la résistance de la part de sa famille ou de ses amis, ainsi qu'à des pressions culturelles ou religieuses, à des menaces physiques, à des difficultés financières, à des obstacles dans le système bureaucratique, ou à la croyance qu'il lui sera impossible de réaliser ce changement. En instaurant des lieux sûrs pour les personnes trans, non binaires, de genre non conforme et de diverses identités de genre, les éducateurs doivent respecter le cheminement de chacun – aucun ne sera identique.

MYTHE : Il y a peu de personnes LGBTQ2S+ aux Territoires du Nord-Ouest, et s'il y en avait à mon école, je le saurais.

La vérité : Les personnes s'identifiant à la communauté LGBTQ2S+ se trouvent partout – dans chaque collectivité, province, territoire et pays. Ces personnes préfèrent peut-être taire leur sexe, leur orientation ou leur identité de genre par peur de subir de la discrimination ou de la violence. Même si vous pensez qu'il n'y a pas

d'élèves issus de la diversité dans votre école, statistiquement, il y en a au moins quelques-uns. Lorsque le sujet est abordé en classe, il n'est pas rare que les élèves en entendent parler pour la toute première fois. Ce n'est parfois qu'à ce moment qu'ils prennent conscience qu'ils s'identifient à l'un de ces concepts et qu'ils ne sont pas seuls. En entamant la conversation avec respect, ouverture, acceptation et affirmation, on est à même d'établir une relation de confiance et de jeter les bases pour que les élèves se traitent mutuellement avec bienveillance et respect. La création de lieux sûrs et respectueux dans l'école profite à tous, y compris aux membres de la communauté LGBTQ2S+.

MYTHE : Les membres de la communauté LGBTQ2S+ peuvent être guéris ou réadaptés grâce à des thérapies et interventions spéciales.

La vérité : Les membres de la communauté LGBTQ2S+ sont tout à fait normaux. La désinformation et la justification des mauvais traitements infligés aux membres de cette communauté sont en grande partie le résultat d'attitudes historiques prétendant être fondées sur la science. Les données scientifiques modernes sont claires : il n'y a rien qui cloche chez une personne qui s'identifie à la communauté LGBTQ2S+. Les séances, interventions et thérapies promettant un reconditionnement, une réorientation ou une réadaptation des personnes LGBTQ2S+ sont très néfastes et ont souvent pour effet de traumatiser les participants réticents et de leur infliger des blessures physiques et mentales. Elles n'ont pas leur place dans la création de lieux sûrs et inclusifs pour les membres de la communauté LGBTQ2S+. Les personnes LGBTQ2S+ cherchent

souvent à rencontrer un thérapeute ou un psychologue pour les aider à développer des stratégies d'adaptation afin de vivre dans une société qui, essentiellement, ne reconnaît pas leur vécu et leurs luttes individuelles ou n'y accorde aucune valeur.

MYTHE : En cas de questionnement sur des aspects relatifs à la communauté LGBTQ2S+, on n'a qu'à demander à un ami gai ou trans de tout expliquer.

La vérité : Les personnes LGBTQ2S+ se retrouvent souvent à devoir jouer les enseignants auprès de leurs proches qui ne sont pas issus de la diversité. Ce sujet doit être abordé avec précaution et respect. Ne présumez jamais le genre, le sexe ou l'orientation d'une personne, ni le pronom à employer pour s'adresser à elle. Faites vos recherches avant de demander des renseignements généraux à une personne LGBTQ2S+ ou de lui poser des questions. Plusieurs ressources offrent des renseignements sur le sexe, l'orientation, l'identité et l'expression de genre. Vous tiendrez des conversations plus respectueuses si vous approfondissez d'abord vos connaissances sur le sujet.

MYTHE : Le mot « queer » est un terme générique se rapportant à toutes les personnes LGBTQ2S+.

La vérité : Le mot « queer » était utilisé comme injure homophobe au début des années 1960, et il l'est encore parfois aujourd'hui. Bon nombre de personnes issues de la diversité l'ont récupéré et l'utilisent pour s'identifier. Cependant, d'autres personnes de la communauté LGBTQ2S+, surtout les hommes âgés, trouvent que le mot est encore désobligeant et discriminatoire, et ne l'utiliseraient jamais pour se désigner. Tous les membres de la communauté scolaire partagent la responsabilité de soutenir les élèves et le personnel afin de créer un

milieu positif pour les membres LGBTQ2S+ fréquentant l'école. Pour adopter un comportement d'allié, il faut prendre la responsabilité de se renseigner sur le langage qu'il convient d'employer et créer des espaces sûrs où l'on encourage la communication respectueuse et où l'on favorise la croissance et l'apprentissage.

MYTHE : Une personne religieuse a le droit de discriminer les personnes LGBTQ2S+.

La vérité : Tout le monde a le droit de vivre dans la dignité et d'être traité avec respect. Nul n'a le droit de traiter les gens sans leur accorder minimalement respect et dignité. Le fait de traiter les personnes LGBTQ2+ de façon équitable n'a aucune incidence sur le droit de pratiquer une religion. Lorsque des personnes LGBTQ2+ sont traitées de façon inférieure ou discriminatoire, leurs droits de la personne sont violés. Pour adopter un comportement d'allié, il faut aiguiller les individus vers le Code de conduite scolaire territorial, la Loi sur les droits de la personne ainsi que la Politique pour un lieu de travail respectueux et exempt de harcèlement du GTNO afin de mettre en lumière les principes des Lignes directrices LGBTQ2S+ et l'engagement à créer des espaces sûrs et respectueux pour tous, en particulier pour les membres de la communauté LGBTQ2S+.



Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

